

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 29/11/2024

Présents : 10

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 9

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Marie-Pierre PONS, Marc FIDEL

Représentés : Christian BIES par Daniel GALTIER, Mariette COMBES par Béatrice FALCOU, Elisabeth DAUZAT par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Audrey IMBERT par Marie-Pierre PONS, Pierre MATHIEU par Jean ARCAS, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Laurent BRUNET, Séverine SAUR par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés : Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Patrimoine : convention entre l'université Toulouse - Jean Jaurès et le Pays Haut Languedoc et Vignobles

À travers le label Ville ou Pays d'art et d'histoire, décerné en 2016 par le ministère de la Culture, le Pays Haut Languedoc et Vignobles mène différentes actions pour répondre à ces objectifs stratégiques :

- Connaître et partager le territoire, son identité, son patrimoine
- Sensibiliser les publics
- Préserver un cadre de vie : patrimoine et architecture au cœur des préoccupations
- Dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir.

Afin de répondre à un enjeu de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel, le Pays d'art et d'histoire, rattaché au Pôle Développement économique, a élaboré un projet global de valorisation autour de la notion de « Paysages culturels », en préfiguration de la création du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Cet axe de travail suppose de déployer des actions de recherche.

À ce titre, un travail de collaboration étroite est engagé avec l'Université Toulouse - Jean Jaurès permettant de renforcer la connaissance et la recherche dédiée au Patrimoine Culturel Immatériel. Est particulièrement concerné par le partenariat, le Master mention « Anthropologie » parcours « Expertise Ethnologique en Patrimoine Immatériel (EEPI) » dépendant de l'UFR Histoire, Arts, Archéologie. Ce cursus forme aux métiers de la recherche, du patrimoine et de la médiation culturelle. Il dote les étudiants des compétences pour mettre en œuvre la Convention de l'Unesco sur le Patrimoine Culturel Immatériel, en lien avec le ministère de la Culture.

Les partenaires se rejoignent sur un certain nombre d'objectifs communs, liés à la transmission des connaissances dans le domaine patrimonial, l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs. Ils partagent une mission scientifique, celle de faire progresser la recherche et la connaissance, et d'en diffuser les résultats auprès du plus grand nombre. Ce partenariat vise également à renforcer les liens entre universitaires, professionnels de la médiation et publics.

La collaboration dans le domaine de la formation et de la pédagogie pourra concerner :

- l'accueil d'étudiants en Master en stages courts non rémunérés, et en stages longs M2 rémunérés, ce qui fera l'objet de conventions spécifiques conclues entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'Université et l'étudiant.

La collaboration scientifique pourra prendre des formes variées : proposition de sujets de recherche en Master ou Doctorat ou projets d'expositions, organisation conjointe de journées d'étude, de colloques, de conférences, présence d'enseignants et d'étudiants de l'Université Toulouse Jean Jaurès au sein de l'instance de dialogue dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Scientifique et Culturel du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles, coédition d'ouvrages. Une convention de coédition entre les parties concernées viendra alors définir les termes du partenariat mis en place.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'Université Toulouse - Jean Jaurès pourront étendre leur collaboration à la diffusion des résultats de la recherche au travers d'actions de médiation en direction du grand public afin d'affirmer et développer leurs relations.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin de l'autoriser à signer cette convention de partenariat et valider tous les actes permettant la bonne mise en œuvre de cette articulation.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention de partenariat et à valider tous les actes permettant la bonne mise en œuvre de cette articulation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean ARCAS

